

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : L'an deux mille dix-neuf le vingt-six février, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.
Débat d'Orientation
Budgétaire 2019

Date de convocation 19 février 2019
Étaient présents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Nadine MOREAU, Franck BRETEAU, Marc SOUDY, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GEORGES, Didier GUICHARD, Eliane NOYAT, Nathalie BERNIOT, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Marc BELLENGER, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Date d'affichage
4 mars 2019

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 18
Votants 23

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Sophie SARIAN, Coralie DEROCHE, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Stéphanie LHOSTE, Pascal GOUDY.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Sophie SARIAN, Coralie DEROCHE, Jean-Marie FERRARE, Bernard BOURDU, et Pascal GOUDY.

Ont donné Pouvoir : Sandrine FLOUZAT à Didier GEORGES,
Sophie SARIAN à Olivier MAUPETIT,
Anne-Marie FERREIRINHO à Nathalie BERNIOT,
Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,
Jean-Marie FERRARE à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire préfectorale du 25/01/2018 portant sur le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et rappelant les obligations de transparence des collectivités en matière financière, par le vote du DOB, renforcées par la Loi NOTRe ;

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du Budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Vu l'article 21 du règlement intérieur de la ville de Trouy adopté par délibération du 15 avril 2014 et actualisé par délibération du 15 septembre 2015 ;

Conformément au règlement intérieur susvisé, le débat d'orientation budgétaire a lieu dans le courant du mois de février de chaque année, lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit donner lieu à une délibération qui sera enregistrée au procès-verbal de séance ;

Considérant que le DOB constitue une formalité substantielle qui est désormais très encadrée ;

Vu le rapport présenté aux Conseillers municipaux tel qu'annexé.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **INDIQUE** que le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2019 a eu lieu dans les deux mois précédents le vote des Budgets primitifs 2019.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Objet :

APPROBATION DU
CONTRAT DE PRÊT À
USAGE OU
COMMODAT consenti à
Mme ESTIENNE Denise
dans le cadre de
l'opération « Bar Tabac
Presse »

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six février, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Nadine MOREAU, Franck BRETEAU, Marc SOUDY, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GEORGES, Didier GUICHARD, Eliane NOYAT, Nathalie BERNIOT, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Marc BELLENGER, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Date de convocation
19 février 2019

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Sophie SARIAN, Coralie DEROCHE, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Stéphanie LHOSTE, Pascal GOUDY.

Date d'affichage
04 mars 2019

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Sophie SARIAN, Coralie DEROCHE, Jean-Marie FERRARE, Bernard BOURDU, et Pascal GOUDY.

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 18
Votants 25

Ont donné Pouvoir :

Sandrine FLOUZAT à Didier GEORGES,
Sophie SARIAN à Olivier MAUPETIT,
Anne-Marie FERREIRINHO à Nathalie BERNIOT,
Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,
Jean-Marie FERRARE à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 11/12/2018 :

- Décidant l'acquisition de la totalité du bien immobilier, appartenant à l'indivision ESTIENNE, situé 14 avenue des Anciens Combattants à Trouy (18570) ;
- Autorisant en conséquence Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble dont la rédaction des actes est confiée à l'office notarial de Maîtres JUILLET et HERNANDEZ-JUILLET situé 16 avenue du Général de Gaulle à SAINT GERMAIN DU PUY (18) ;
- Approuvant le plan de de financement de l'opération « ACHAT ET RENOVATION D'UN BIEN IMMOBILIER » intitulé « Bar-Tabac-Presses Le Saint-Michel » comprenant un commerce et un logement ;

Vu le Budget annexe 2019 adopté par le Conseil municipal du 15/01/2019 portant l'entité « Bar -tabac-presses » ;

Vu la signature de l'acte d'acquisition le 19/02/2019 à l'office notarial de Maîtres JUILLET et HERNANDEZ-JUILLET situé 16 avenue du Général de Gaulle à SAINT GERMAIN DU PUY (18) ;

Vu la programmation prévisionnelle des travaux de rénovation et de mises aux normes aux règles du 1^{er} Mars au 7 mai 2019 ;

Considérant qu'en tant que propriétaire des murs, la ville, représentée par son Maire, doit également signer à l'office notarial un contrat de prêt à usage ou Comodat, conformément au code civil, acte établi par le notaire, afin que la mairie concède à Madame Denise ESTIENNE la possibilité de disposer des biens prêtés à titre gratuit, pour une durée de 3 mois, à compter du 19/02/2019 sans aucune redevance, ni contrepartie, ni indemnité d'occupation ;

Considérant qu'il est en effet primordial que Madame Denise ESTIENNE demeure locataire et exploitante pendant la durée des travaux afin que de préserver les droits et licences de son activité commerciale ;

Considérant que cette solution permet en effet de fermer temporairement ou provisoirement le local commercial, en accord avec les services des Douanes, pour effectuer des travaux de rénovation et de mises aux normes aux règles d'accessibilité et de sécurité incendie applicables aux ERP ;

Considérant que par Madame Eliane HEULIN envisage d'acheter le fonds de commerce courant avril 2019 dès lors qu'elle aura effectué toutes les formations et reçu la plupart des agréments ;

Considérant que, dès la cession du fonds de commerce, le contrat de prêt à usage ou Comodat s'éteindra et la ville signera, cette fois-ci, un bail commercial d'une durée de 3 ans avec Madame Eliane HEULIN ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSENT** un contrat de prêt à usage ou Comodat, conformément au code civil, à Madame Denise ESTIENNE afin qu'elle dispose des biens prêtés sis 14 avenue des Anciens Combattants à TROUY (18570), à titre gratuit, pour une durée de 3 mois, à compter du 19/02/2019 et ce, sans aucune redevance, ni contrepartie, ni indemnité d'occupation ;
- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à signer un contrat de prêt à usage ou Comodat dont la rédaction est confiée à l'office notarial de Maîtres JUILLET et HERNANDEZ-JUILLET situé 16 avenue du Général de Gaulle à SAINT GERMAIN DU PUY (18) ;
- **DIT** que les frais de notaires estimés à hauteur de 300 € sont à la charge de la ville de Trouy ;
- **PRÉCISE** que, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire pour signer les pièces susvisées, sont désignés Madame Béatrice RATELET ou Monsieur Roland GOGUERY pour procéder à toutes les formalités et signatures pour ledit contrat de prêt à usage ou Comodat.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Objet :

Fixation du montant de la participation de la Ville en direction des familles dans le cadre de la classe de neige organisée en 2019 par l'école élémentaire de Trouy Nord

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six février, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Nadine MOREAU, Franck BRETEAU, Marc SOUDY, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GEORGES, Didier GUICHARD, Eliane NOYAT, Nathalie BERNIOT, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Marc BELLENGER, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Date de convocation
19 février 2019

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Sophie SARIAN, Coralie DEROCHE, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Stéphanie LHOSTE, Pascal GOUDY.

Date d'affichage
04 mars 2019

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Sophie SARIAN, Coralie DEROCHE, Jean-Marie FERRARE, Bernard BOURDU, et Pascal GOUDY.

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 18
Votants 25

Ont donné Pouvoir :

Sandrine FLOUZAT à Didier GEORGES,
Sophie SARIAN à Olivier MAUPETIT,
Anne-Marie FERREIRINHO à Nathalie BERNIOT,
Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,
Jean-Marie FERRARE à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le projet de classe de neige présenté par l'école élémentaire de TROUY Nord au titre de l'année scolaire 2018/2019 pour les élèves de CM¹ ;

Vu la participation du Conseil départemental du Cher ;

Vu les propositions du Service municipal Enfance-Scolaire ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation de la ville de TROUY au séjour de l'école élémentaire de Trouy Nord distribuée d'une part, selon un quotient familial et d'autre part, sur la base d'une participation fixe de 31 € pour tous les foyers dans un souci d'équité.
- **DIT** que la présente participation estimée à 773 € sera inscrite au Budget primitif 2019 et sera versée dès que nécessaire.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Objet :

Octroi d'une subvention au GPE dans le cadre de l'organisation du Carnaval 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six février, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Nadine MOREAU, Franck BRETEAU, Marc SOUDY, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GEORGES, Didier GUICHARD, Eliane NOYAT, Nathalie BERNIOT, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Marc BELLENGER, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Date de convocation
19 février 2019

Date d'affichage
04 mars 2019

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Sophie SARIAN, Coralie DEROUCHE, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Stéphanie LHOSTE, Pascal GOUDY.

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	18
Votants	25

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Sophie SARIAN, Coralie DEROUCHE, Jean-Marie FERRARE, Bernard BOURDU, et Pascal GOUDY.

Ont donné Pouvoir :

Sandrine FLOUZAT à Didier GEORGES,
Sophie SARIAN à Olivier MAUPETIT,
Anne-Marie FERREIRINHO à Nathalie BERNIOT,
Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,
Jean-Marie FERRARE à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Le carnaval des enfants de la Commune de Trouy aura lieu le vendredi 15 mars 2019 ;

Cette manifestation est organisée par le Service Municipal Enfance en partenariat avec le Groupement de Parents d'Élèves et comprend généralement un défilé dans les rues du Bourg, suivi d'un goûter et d'un bal costumé à L'Espace Jean-Marie TRUCHOT ;

Considérant l'aide apportée par le Groupement de Parents d'Elèves pour l'organisation et l'animation de cette manifestation ;

Considérant que l'organisation de cette manifestation engendre des frais ;

Considérant que ces frais seront inscrits au Budget 2019 ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant total de 100 € au Groupement de Parents d'Elèves de Trouy pour l'aide apportée à l'organisation et à l'animation de ladite manifestation.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Objet :

Décision municipale :
MAPA N° 07-2018
portant sur les travaux
de viabilisation du
lotissement communal
« Le Champ de la
Pâture – Rue des
Acacias »

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six février, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Nadine MOREAU, Franck BRETEAU, Marc SOUDY, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GEORGES, Didier GUICHARD, Eliane NOYAT, Nathalie BERNIOT, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Marc BELLENGER, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Date de convocation
19 février 2019

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Sophie SARIAN, Coralie DEROCHE, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Stéphanie LHOSTE, Pascal GOUDY.

Date d'affichage
04 mars 2019

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Sophie SARIAN, Coralie DEROCHE, Jean-Marie FERRARE, Bernard BOURDU, et Pascal GOUDY.

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 18
Votants 25

Ont donné Pouvoir :

Sandrine FLOUZAT à Didier GEORGES,
Sophie SARIAN à Olivier MAUPETIT,
Anne-Marie FERREIRINHO à Nathalie BERNIOT,
Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,
Jean-Marie FERRARE à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'ordonnance du N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 18/09/2018 approuvant la consultation susvisée dont l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), confiée à NEUILLY SAS, le Maître d'œuvre, et autorisant en conséquence Monsieur le Maire à signer le MAPA n° 07-2018 « Travaux de viabilisation du lotissement communal Champ de la Pâture » en découlant ainsi que toutes pièces s'y rattachant et dont il sera rendu compte au Conseil municipal ;

Vu la mise en ligne du DCE le 6/12/2018 sur la plateforme www.centreofficielles.com ;

Vu la publication de l'annonce au journal d'annonces légales le Berry Républicain en date du 10/12/2018 ;

Vu la date de remise des offres au 11/01/2019 à 12 heures ;

Vu le registre des dépôts des offres électroniques au nombre de cinq, à savoir : AXIROUTE MARIANNE SIGURET (18), COLAS CENTRE OUEST (18), EUROVIA CENTRE LOIRE (18), ROCHETTE (18) et SARL FRANCK RENIER (18) ;

Vu l'analyse des offres établie par le maître d'œuvre et le procès-verbal de la commission MAPA en date du 15 février 2019 ;

Considérant que l'offre présentée par AXIROUTE (18) répond aux attentes et besoins formulés par la Collectivité ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant le marché à AXIROUTE (18) pour un montant de 232 515.46 € HT soit 279 018.55 € TTC pour les travaux de viabilisation du lotissement communal « Le Champ de la Pâture – Rue des Acacias » à Trouy Bourg comprenant les options N° 1 et 2 visant respectivement :
 - Le reprofilage d'une partie de l'impasse du 19 mars 1962 en GNT avec mise en place d'une grille pour les eaux pluviales ;
 - Et le remplacement du sable traité sur trottoirs par des enrobés noirs.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Objet :

Approbation des plans de financements prévisionnels présentés par le SDE 18 et de la convention avec ORANGE pour la dissimulation des réseaux électriques et des équipements de communications électroniques Route de La Chapelle

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six février, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Nadine MOREAU, Franck BRETEAU, Marc SOUDY, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GEORGES, Didier GUICHARD, Eliane NOYAT, Nathalie BERNIOT, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Marc BELLENGER, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Sophie SARIAN, Coralie DEROCHE, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Stéphanie LHOSTE, Pascal GOUDY.

Date de convocation
19 février 2019

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Sophie SARIAN, Coralie DEROCHE, Jean-Marie FERRARE, Bernard BOURDU, et Pascal GOUDY.

Date d'affichage
04 mars 2019

Ont donné Pouvoir : Sandrine FLOUZAT à Didier GEORGES, Sophie SARIAN à Olivier MAUPETIT, Anne-Marie FERREIRINHO à Nathalie BERNIOT, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT, Jean-Marie FERRARE à Nadine MOREAU.

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 18
Votants 25

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5212-26 ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher ;

Vu la délibération du 23/11/2006 par laquelle le Conseil municipal de TROUY a délégué au SDE la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public ;

Vu la proposition du SDE 18 en date du 8 janvier 2019 relative aux plans de financements prévisionnels correspondant aux contributions financières qui seront demandées à la ville de TROUY pour les travaux de dissimulation des réseaux électriques, téléphonique et éclairage public route de La Chapelle au niveau du rond-point EJMT ;

Considérant que dans le cadre de l'implantation du lotissement dénommé « La résidence du Parc », la commune de TROUY a décidé de réaliser ces travaux ;

Considérant que la Commune conserve le pouvoir décisionnel sur les travaux à financer par le SDE 18 et le choix du matériel, il y a lieu d'autoriser le Maire à signer :

- Les plans de financement prévisionnels présentés par le SDE 18 ;
- Les conventions d'organisation temporaire de maîtrise d'ouvrage et particulière relatives à l'enfouissement des équipements de communication électroniques ;

Vu le montage financier des travaux estimé de la façon suivante :

LIBELLE TRAVAUX	TOTAL HT	MONTANT PRIS EN CHARGE PAR LE SDE 18	PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE
ECLAIRAGE PUBLIC	4 359.65	2 179 .83	2 179.83
RESEAU TELEPHONIQUE	3 290.39	0.00	3 948.46
RESEAUX ELECTRIQUES	24 120.04	14 472.02	9 648.02
TOTAL GENERAL	31 770.08	16 651.85	15 776.31

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montage financier tel que défini ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer :
 - o Les plans de financements prévisionnels proposés par le SDE 18 tels qu'annexés à la présente délibération,
 - o Les conventions telles qu'annexées à la présente délibération
 - D'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux entre le SDE 18 et la commune de Trouy ;
 - Particulière relative à l'enfouissement des équipements de communication électroniques entre ORANGE, le SDE 18 et la Commune de TROUY.
- **INSCRIT** les crédits afférents au Budget de la commune (pour partie en subvention d'équipement au chapitre 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la Commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Objet : L'an deux mille dix-neuf le vingt-six février, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Décision municipale : Opération BAR TABAC PRESSE
Missions S.P.S. et diagnostic immobilier

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Nadine MOREAU, Franck BRETEAU, Marc SOUDY, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GEORGES, Didier GUICHARD, Eliane NOYAT, Nathalie BERNIOT, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Marc BELLENGER, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Date de convocation
19 février 2019

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Sophie SARIAN, Coralie DEROCHE, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Stéphanie LHOSTE, Pascal GOUDY.

Date d'affichage
04 mars 2019

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	18
Votants	25

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Sophie SARIAN, Coralie DEROCHE, Jean-Marie FERRARE, Bernard BOURDU, et Pascal GOUDY.

Ont donné Pouvoir : Sandrine FLOUZAT à Didier GEORGES,
Sophie SARIAN à Olivier MAUPETIT,
Anne-Marie FERREIRINHO à Nathalie BERNIOT,
Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,
Jean-Marie FERRARE à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 72-2018 du 18/09/2018, par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa 4 « *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, d'un montant inférieur à 221 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% et lorsque ces crédits sont inscrits au Budget* » ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11/12/2018 approuvant l'opération « ACHAT ET RENOVATION D'UN BIEN IMMOBILIER » intitulé « Bar-Tac-Pressé Le Saint-Michel » comprenant un commerce et un logement ;

Vu le Budget annexe 2019 adopté par le Conseil municipal du 15/01/2019 portant l'entité « Bar-Tabac-Presse – Le Saint-Michel » ;

Vu la nécessité de recourir à une mission sécurité et de protection de la santé (S.P.S.) et à un diagnostic immobilier pour mise en location dont les montants sont estimés inférieurs à 25 000 € HT ;

Vu les offres présentées sur invitation du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre par le cabinet VERLIAT sis à MAREUIL-SUR-ARNON (18) habilité à effectuer une coordination S.P.S et ALTIDIAG, entreprise individuelle, spécialisée dans les diagnostics immobiliers sise à MEREAU (18) ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 15/01/2019 ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant :
 - o La mission S.P.S. au Cabinet VERLIAT pour un montant de 825 € HT soit 990 € TTC pour l'ensemble de du chantier, classé en 2^{ème} catégorie, pour une durée prévisionnelle de 4 mois ;
 - o Le diagnostic immobilier avant location comprenant le pack DPE (diagnostic de performance énergétique), le CREP (constat de risque au plomb) et l'amiante, pour un montant de 250 € HT soit 300 € TTC.
- **DIT** que les dépenses en découlant sont inscrites au budget annexe 2019 du « Bar-Tabac-Presse – Le Saint-Michel ».

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Décision municipale :
Opération BAR TABAC
PRESSE
MAPA 03-2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six février, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Date de convocation
19 février 2019

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Nadine MOREAU, Franck BRETEAU, Marc SOUDY, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GEORGES, Didier GUICHARD, Eliane NOYAT, Nathalie BERNIOT, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Marc BELLENGER, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Date d'affichage
04 mars 2019

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Sophie SARIAN, Coralie DEROCHE, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Stéphanie LHOSTE, Pascal GOUDY.

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 18
Votants 25

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Sophie SARIAN, Coralie DEROCHE, Jean-Marie FERRARE, Bernard BOURDU, et Pascal GOUDY.

Ont donné Pouvoir : Sandrine FLOUZAT à Didier GEORGES,
Sophie SARIAN à Olivier MAUPETIT,
Anne-Marie FERREIRINHO à Nathalie BERNIOT,
Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,
Jean-Marie FERRARE à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 72-2018 du 18/09/2018, par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa 4 « *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, d'un montant inférieur à 221 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% et lorsque ces crédits sont inscrits au Budget* » ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11/12/2018 approuvant l'opération « ACHAT ET RENOVATION D'UN BIEN IMMOBILIER » intitulé « Bar-Tabac-Presses – Le Saint-Michel » comprenant un commerce et un logement ;

Vu la décision du Conseil municipal en date du 15/01/2019 inhérente à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à ARC sise à Saint-Doulchard ;

Vu le Budget annexe 2019 adopté par le Conseil municipal du 15/01/2019 portant l'entité « Bar- tabac- presse » ;

Vu la nécessité de lancer un appel à concurrence pour consulter les entreprises dans le cadre des travaux de rénovation des locaux et de mises aux normes de l'établissement Le Saint-Michel aux règles des établissements recevant du public (ERP) ;

Vu le montant du marché de travaux estimé inférieur à 221 000 € HT ;

Considérant que le seuil estimé de la prestation relève des marchés à procédure adaptée ;

Vu la consultation référencée N° 03-2019 portant sur « OPERATION DE RENOVATION DU BAR TABAC PRESSE DE TROUY BOURG - PHASE 1 LOCAL COMMERCIAL - PHASE 2 LOGEMENT » ;

Vu la mise en ligne du DCE du 22 janvier 2019 sur la plateforme www.centreofficielles.com ;

Vu la publication de l'annonce au journal d'annonces légales « le Berry Républicain » en date du 24 janvier 2019 ;

Vu la date de remise des offres au lundi 4 février 2019 à 23 heures ;

Vu le registre des dépôts des offres électroniques comptabilisant 20 plis (vingt) et l'analyse des offres établie par le maître d'œuvre et le procès-verbal de la commission MAPA en date du 19 février 2019 ;

Considérant que les offres présentées par les entreprises ci-après listées répondent aux attentes et besoins formulées par la Collectivité ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 15/01/2019 ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant le marché ainsi qu'il suit ;
- **DIT** que les dépenses en découlant sont inscrites au budget annexe 2019 du « Bar-Tabac-Pressé – Le Saint-Michel » pour un montant total HT de 162 316.35 € soit 194 779.62 € TTC dont
 - o la phase 1 pour un montant HT de 102 663.79 € soit TTC de 123 196.55 €,
 - o et la phase 2 pour un montant HT de 59 652.56 € soit TTC de 71 583.07 €.

PHASE 1 – LOCAL COMMERCIAL

Programmation prévisionnelle des travaux : du 1^{er} mars au 7 mai 2019

N° DES LOTS	INTITULE	Proposition d'attribution	Montant € HT Solution de base	Montant € HT Option	Total € HT	Total € TTC
1	VRD	DE ABREU SPI	2 080,00		2 080,00	2 496,00
2	GROS ŒUVRE (démolitions-maçonnerie-réseau)	DE ABREU SPI	14 824,00		14 824,00	17 788,80
3	OSSATURE BOIS - BARDAGE	SP CONSTRUCTION BOIS	11 678,56		11 678,56	14 014,27
4	ZINGUERIE	EURL LE MOIGNE		683,52	683,52	820,22
5	MENUISERIES EXTERIEURES – PORTES ET FERMETURES	PLASTIFERM	15 588,45		15 588,45	18 706,14
6	MENUISERIES INTERIEURES	SARL DA COSTA	805,80		805,80	966,96
7	SERRURERIE	MIROITERIE DU BERRY	2 538,00		2 538,00	3 045,60
8	ISOLATION PLAQUISTERIE	SARL DA COSTA	17 472,42		17 472,42	20 966,90
9	ELECTRICITE-CEI-VMC	MATELEC	7 998,00		7 998,00	9 597,60
10	PLOMBERIE SANITAIRES	CLIMATEC SERVICES	5 279,00		5 279,00	6 334,80
11	CHAUFFAGE AEROTHERMIE	AB CLIMATISATION	2 785,00		2 785,00	3 342,00
12	REVETEMENTS COLLES (CARRELAGE)	SOLS DU BERRY	10 305,95	2 337,40 417,49	13 060,84	15 673,01
13	PEINTURES	PEINTURES ET COULEURS DU BERRY	6 185,15	696,25 988,80	7 870,20	9 444,24
	TOTAL PHASE 1		97 540,33	5 123,46	102 663,79	123 196,55

PHASE 2- LOGEMENT

Programmation prévisionnelle des travaux : du 18 mars au 15 mai 2019

N° DES LOTS	INTITULE	Proposition d'attribution	Montant € HT Solution de base	Montant € HT Option	Total € HT	Total € TTC
1	DEMOLITIONS	DB CENTRE	5 182,58		5 182,58	6 219,10
2	TOITURE – CHARPENTE – COUVERTURE	EURL LE MOIGNE	13 116,44	1 968,00	15 084,44	18 101,33
3	MENUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIE	PLASTIFERM	2 614,75		2 614,75	3 137,70
4	MENUISERIES INTERIEURES	SARL DA COSTA	2 197,70		2 197,70	2 637,24
5	ISOLATION PLAQUISTERIE	SARML DA COSTA	12 159,18		12 159,18	14 591,02
6	ELECTRICITE-CEI-VMC	MATELEC	5 574,00		5 574,00	6 688,80
7	PLOMBERIE SANITAIRES	CLIMATEC SERVICES	4 606,00		4 606,00	5 527,20
8	PEINTURES	PEINTURES ET COULEURS DU BERRY	7 393,64		7 393,64	8 872,37
9	REVETEMENTS DE SOL	SOLS DU BERRY	4 840,27		4 840,27	5 808,32
	TOTAL PHASE 2		57 684,56	1 968,00	59 652,56	71 583,07
	TOTAL OPERATION (PHASES 1 ET 2)		155 224,89	7 091,46	162 316,35	194 779,62

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Objet :

DETR 2019
BIBLIOTHÈQUE :
actualisation du plan
de financement

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six février, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Nadine MOREAU, Franck BRETEAU, Marc SOUDY, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GEORGES, Didier GUICHARD, Eliane NOYAT, Nathalie BERNIOT, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Marc BELLENGER, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Date de convocation
19 février 2019

Date d'affichage
04 mars 2019

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Sophie SARIAN, Coralie DEROCHE, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Stéphanie LHOSTE, Pascal GOUDY.

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 18
Votants 25

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Sophie SARIAN, Coralie DEROCHE, Jean-Marie FERRARE, Bernard BOURDU, et Pascal GOUDY.

Ont donné Pouvoir :

Sandrine FLOUZAT à Didier GEORGES,
Sophie SARIAN à Olivier MAUPETIT,
Anne-Marie FERREIRINHO à Nathalie BERNIOT,
Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,
Jean-Marie FERRARE à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'Ad'AP référencé N° AA01826715X0166 (agenda d'accessibilité programmée) et la notice d'accessibilité établis par la ville de Trouy décrivant les travaux de mise en conformité aux règles d'accessibilité de la bibliothèque de Trouy notamment :

Chemins extérieurs (hors voirie et espace public)

- Création d'un cheminement pour fauteuil roulant depuis la place PMR jusqu'à l'entrée de la bibliothèque largeur 1.50 m – ce cheminement sera en bitume et desservira les WC pour handicapé ainsi que la porte d'accès en façade du bâtiment

Stationnement

- Création d'une place PMR à proximité du parking interne de la bibliothèque avec marquage au sol, mise en place d'un kit panneau

Accès au bâtiment

- Remplacement de la porte d'entrée en façade et celle de derrière aux dimensions réglementaires
- Accueil du public
- Création d'un point d'accueil pour recevoir les personnes en fauteuil roulant

Sanitaires

- Les sanitaires sont à réhabiliter pour satisfaire aux normes d'accessibilité : surélévation du WC, lavabo, création de la surface nécessaire pour giration d'un fauteuil, changement porte. Cette réhabilitation engendre des travaux de maçonnerie, carrelage, peinture et cloisons,

Vu l'avis favorable de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en date du 12/09/2017 à la réalisation du projet relatif aux travaux de mise en conformité totale de la bibliothèque « Le jardin des mots » aux règles d'accessibilité telles que susvisées ;

Vu l'estimatif des travaux établi sur la base des devis obtenus auprès des entreprises consultées ;

Vu le guide pratique 2019 des concours financiers aux communes et groupements de communes, notamment de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, qui prévoit dans la catégorie des opérations éligibles à la DETR 2019 dans un cadre n° 6 « patrimoine bâti », la catégorie 62 visant les travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 6/02/2019 ;

Considérant que seul le stationnement PMR a été réalisé et que les autres travaux restent à engager ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ANNULE** la délibération N° 136-2018 du 11/12/2018 et de la remplacer par la présente délibération ;
- **APPROUVE** le plan de de financement de l'opération « MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE » pour un montant total HT à hauteur de **25 668.98 €** tel que ci-après présenté ;
- **SOLLICITE** auprès de Madame la Préfète au titre de la DETR 2019, une subvention à hauteur de **8 984.14 €**, représentant 35 % du coût HT pour aider au financement de cette opération, **placée en priorité N° 2** ;
- **DIT** que le calendrier d'exécution de l'opération est prévu pour 2019 ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération seront inscrits au BP 2019.

DEPENSES			RECETTES		
Intitulé	Montant	Entreprises	Intitulé	Montant	%
TRAVAUX			DETR		
<u>Intérieur</u>			2019	8 984.14	35%
Pose tuyau évacuation et coulage de la dalle	3 226,99	BAT-RENOV	VILLE	16 684.84	65%
Pose cloison, placo, porte et plafond	2 117,10	DA COSTA			
Porte extérieure	3 457,00	ALVES			
Carrelage, plinthe et faïence	2 930,60	LOPES			
Passage des câbles électriques	1 415,32	EN REGIE			
Plomberie	3028.00	BERRY CLIMAT			
Pose de toile et peinture	1 012,32	EN REGIE			
<u>Extérieur</u>					
Cheminement en bitume	7 834,90	COLAS			
		MAPA N° 06-2018			
ACQUISITION					
Achat d'un meuble point	646,75	Y. OLLIVIER			
D'accueil adapté à un fauteuil roulant					
TOTAL	25 668.98			25 668.98	100%

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

